



été

2022

Programme
de formation

é d u c a t i o n
t e r r i t o i r e s



En 2022, notre offre de formation inter-collectivités continue de s'enrichir avec l'introduction de deux nouvelles formations :

- **Évaluer les politiques en faveur du numérique éducatif** s'appuie sur les méthodes d'évaluation des politiques publiques pour proposer une approche permettant de conduire des évaluations à la fois ambitieuses et réalistes par rapport aux moyens mobilisables par les collectivités (p. 9)
- **Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques**, proposée exclusivement à distance, est dédiée aux modes de calcul applicables aux différentes techniques de sectorisation et de projections démographiques (p. 23). Ce module technique complète la formation **Construire une politique de sectorisation scolaire** (p. 22)

Par ailleurs, pour la première fois, trois formations sont exclusivement proposées à distance. Elles ont en commun de durer une journée et de porter sur des sujets opérationnels et techniques : la **santé financière** des EPLE (p. 15), le calcul du **forfait d'externat** (p. 20) et les techniques de **sectorisation** et de projections démographiques (p. 23).

En 2022, les stages en présence restent notre modalité de formation privilégiée mais si le contexte sanitaire l'impose, nous nous tenons prêt-e-s à adapter notre programme pour vous le proposer à distance, via la plateforme Zoom.

Au plaisir de vous former en 2022, que ce soit en présence ou à distance !

été

Pil-tage

Les compétences transférées aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées avec l'autorité académique et l'EPLÉ. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs et une pleine maîtrise des dispositions juridiques et réglementaires de la part des collectivités.

- 7 Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation
- 7 Relations conventionnelles entre l'EPLÉ et la collectivité : convention et contrat tripartite
- 8 Le dialogue de gestion entre l'EPLÉ et la collectivité
- 9 Évaluer les politiques en faveur du numérique éducatif
- 10 Les logements de fonction
- 11 Les contrats liés aux bâtiments des EPLÉ : quelles modalités de gestion et de financement ?



Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les Départements et les Régions ont une obligation de financement du fonctionnement des établissements d'enseignement publics et privés.

- 13 La dotation globale de fonctionnement des EPLÉ
- 14 Le contrôle des actes budgétaires des EPLÉ
- 14 Le contrôle des actes budgétaires des EPLÉ - Perfectionnement et études de cas
- 15 L'analyse des comptes financiers des EPLÉ
- 15 La santé financière de l'EPLÉ - Ratios et tableaux de bord
- 16 Gestion financière du service de restauration et d'hébergement
- 17 Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS
- 18 Le financement des cités scolaires
- 19 L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLÉFPA
- 20 Les modalités de calcul du forfait d'externat

Aménagement

Les Départements et les Régions sont des acteurs fondamentaux de l'aménagement des territoires de l'éducation.

- 22 Construire une politique de sectorisation scolaire
- 23 Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques
- 24 Mesurer la capacité d'accueil des établissements
- 24 Créer, fusionner et fermer des EPLÉ





Agent·e·s

Employeurs des ATTEE et responsables des missions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien des EPLE, les Départements et les Régions sont attentif·ve·s à la fois aux conditions de travail de leurs agent·e·s en poste dans les EPLE et à la qualité des services offerts aux établissements.

- 26 Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service
- 27 Absentéisme, restrictions et conflits : de la gestion à la prévention
- 28 Organiser la mission de restauration collective en EPLE
- 28 L'achat alimentaire responsable
- 29 Organiser la mission de l'entretien en EPLE
- 29 L'entretien environnemental et durable des EPLE
- 30 Organiser la mission de maintenance des bâtiments scolaires

- 31 INFORMATIONS PRATIQUES

Faire équipe avec les adjoint·e·s gestionnaires des EPLE

Éducation & Territoires propose aux collectivités des actions d'accompagnement directement destinées aux adjoint·e·s gestionnaires.

- 33 Accompagner les gestionnaires dans l'application de la loi Egalim
- 34 Sensibiliser les gestionnaires à la prévention des risques professionnels et à l'animation d'une équipe d'ATTEE
- 35 Impliquer les gestionnaires dans l'organisation de la mission d'entretien

- 36 À VOS CÔTÉS
- 38 BULLETIN D'INSCRIPTION
- 39 CALENDRIER 2022

Pilota

Les compétences transférées aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées avec l'autorité académique et l'EPLE. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs du système éducatif.

Les agent-e-s des Départements et des Régions en charge du fonctionnement des collèges et des lycées doivent être en mesure de parfaitement maîtriser les bases de ce régime juridique de compétences partagées sur lequel sont fondés la coopération et le dialogue entre la collectivité, les établissements et les services académiques.

FORMATEUR·RICE·S

Laure Audeguy, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

Marie-Dolorès Cornillon, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

Marc Debène, professeur agrégé de droit public, président du conseil de l'ESPE de Polynésie française, ancien recteur d'académie, auteur des commentaires du *Code de l'éducation* pour les éditions Dalloz depuis 2006

Pauline Olivier, consultante et formatrice pour Éducation & Territoires

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Jean-Charles Ringard, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche, ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région Pays de la Loire

NOS RÉFÉRENCES - ÉTUDES ET CONSEIL



- Évaluation de politique d'équipement numérique des EPLE
- Élaboration d'un référentiel de qualité des conditions d'accueil et d'apprentissages dans les EPLE

NOUVEAUTÉ

- Évaluer les politiques en faveur du numérique éducatif - Page 9

Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation

Objectifs

- Appréhender l'ensemble des responsabilités actuelles des collectivités territoriales vis-à-vis des EPLE
- Apprécier le concept d'autonomie du point de vue juridique et pratique
- Différencier les responsabilités respectives de l'État, des collectivités territoriales et de l'EPLE
- Évaluer pour les différentes missions les marges de manœuvre dont disposent les collectivités

Programme

- Les missions stratégiques : la planification
- La construction et le fonctionnement matériel des établissements
- Les missions de service public des collectivités : accueil, restauration, hébergement, maintenance et entretien
- Le numérique
- Les logements de fonction
- Le budget : élaboration, vote et contrôle
- Le compte financier
- La gestion des ATTEE

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 27 et vendredi 28 janvier 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent.e-s des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Marc Debène

EN BREF

La formation détaille les compétences des collectivités dans le champ de l'éducation et présente les bases juridiques permettant de mesurer l'étendue des marges de manœuvre dont disposent les Départements et les Régions et les limites de l'autonomie revendiquée par les EPLE.

POINT FORT

Éclairage juridique illustré par de nombreux exemples

Relations conventionnelles entre l'EPLE et la collectivité : convention et contrat tripartite

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique qui sous-tend l'élaboration de la convention collectivité/EPLE et du contrat tripartite
- Maîtriser les procédures juridiques de passation de la convention et du contrat
- Définir les contenus de la convention et du contrat tripartite, relatifs aux compétences des collectivités

Programme

- Actualités et enjeux : les différents types de conventionnement et leur articulation
- Cadre juridique
- Contenus : présentation et analyse comparée des pratiques des collectivités
- État des lieux et perspectives

POINT FORT

Témoignage d'un Département, documents de référence issus de différentes collectivités et production de fiches outils en ateliers

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 20 et vendredi 21 janvier 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent.e-s des directions de l'éducation

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Dans une République dont l'organisation est constitutionnellement décentralisée depuis 2003, les lois de décentralisation et les mesures de déconcentration ont contribué à modifier singulièrement les relations entre les collectivités territoriales, l'État et les EPLE. Ces relations s'incrivent dans un cadre partenarial complexe, consolidé par des conventions et des contrats. La formation s'intéresse à la convention EPLE/collectivité territoriale, au contrat d'objectifs entre l'autorité académique et les EPLE et au contrat tripartite État/EPLE/collectivité sous trois angles complémentaires : juridique, institutionnel et opérationnel. Pour ce faire, elle combinera apports théoriques, partages d'expériences et travaux en ateliers.

Le dialogue de gestion entre l'EPLE et la collectivité

Objectifs

- Maîtriser le cadre général du dialogue de gestion entre la collectivité territoriale et l'EPLE : objectifs, moyens, modalités de pilotage et de mise en œuvre
- Être en mesure de conduire le dialogue de gestion avec un EPLE
- Inscrire durablement le dialogue de gestion avec les EPLE dans le fonctionnement de la collectivité

Programme

- Place du dialogue de gestion dans le pilotage de la politique éducative de la collectivité
- Présentation de différentes approches du dialogue
- Périmètre du dialogue de gestion :
 - Convention et contrat tripartite
 - Dotation globale de fonctionnement et subventions complémentaires
 - Moyens humains mis à disposition par la collectivité
 - Patrimoine et équipements
 - Numérique
 - Etc.
- Calendrier et procédures de mise en œuvre
- Témoignage d'une collectivité conduisant depuis plusieurs années un dialogue de gestion avec les EPLE

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 17 et vendredi 18 mars 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation, des ressources humaines et du patrimoine en charge du suivi des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

La mise en place d'un dialogue de gestion permet un pilotage et une gestion concertée des politiques éducatives et s'inscrit dans la logique de performance engagée au fil des années par la LOLF, la RGPP et reprise dans la RCBC.

La formation fournit aux participant-e-s une méthode pour faire du dialogue de gestion un véritable outil de concertation et de négociation avec les EPLE.

ADAPTABLE EN INTRA

Département du Cantal - 2021

Accompagnement de la préfiguration du dispositif départemental

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité, retours d'expérience et travaux en petits groupes

Évaluer les politiques en faveur du numérique éducatif

Nouveau

Objectifs

- Savoir délimiter le périmètre de l'évaluation
- Identifier des questionnements évaluatifs à la fois pertinents et à la portée des moyens de la collectivité
- Choisir les outils méthodologiques et mobiliser les ressources adaptées aux objectifs poursuivis

Programme

- Quels enseignements peut-on tirer d'une évaluation sur le numérique éducatif ? Analyse critique d'évaluations qui ont déjà été mises en œuvre aux niveaux national et local
- Quelles composantes du numérique éducatif intégrer dans l'évaluation ?
 - Infrastructure réseau et équipements
 - Usages collectifs et individuels
 - Usages dans l'établissement et au domicile
 - Maintenance et accompagnement pédagogique
 - Pratiques courantes et usages les plus innovants
- Présentation de deux approches méthodologiques possibles et des outils et moyens correspondants :
 - Évaluer l'action de la collectivité seule
 - Mener une évaluation conjointe avec l'Éducation nationale

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 21 juin 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 580 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation ou des directions des systèmes d'information en charge du numérique éducatif et agent-e-s des directions de l'évaluation des politiques publiques chargé-e-s de piloter une évaluation concernant le numérique éducatif

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marjorie Norbis

EN BREF

Les politiques en faveur du numérique éducatif se succèdent sans que les collectivités puissent toujours en identifier clairement les impacts auprès des usager-ère-s finaux-ales que sont les enseignant-e-s et les élèves. En effet, bien que les collectivités jouent un rôle de premier plan dans la mise à disposition d'équipements et de ressources numériques dans les EPLE, elles sont aussi tributaires de l'engagement et des objectifs poursuivis au niveau de l'État, des académies et des EPLE. Dans ce contexte, évaluer les effets de leurs interventions soulève de nombreuses difficultés méthodologiques. Cette formation s'appuie sur les méthodes de l'évaluation des politiques publiques pour proposer des clés méthodologiques permettant aux collectivités de conduire une évaluation de leurs actions qui soit à la fois ambitieuse et réaliste par rapport aux moyens dont elles disposent. En effet, on constate que de nombreuses démarches d'évaluation des politiques en faveur du numérique des collèges et des lycées butent sur des ambitions démesurées en matière d'évaluation des impacts sur la réussite éducative des jeunes.

POINT FORT

Retours d'expérience sur des missions d'évaluation réalisées

Les logements de fonction

Objectifs

- Connaître la définition des différents types de concession de logement et le régime juridique applicable à chacun d'eux
- Distinguer les régimes applicables aux agent·e·s de l'État et aux agent·e·s de la collectivité
- Définir les contreparties imposées aux bénéficiaires des concessions de logement
- Prévenir les contentieux par des titres d'occupation complets

Programme

- Principes généraux
- Régime juridique des modalités d'occupation
- Perte du logement de fonction
- Procédure d'expulsion

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent·e·s des directions de l'éducation en charge de la gestion des logements de fonction des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Marc Debène

EN BREF

La formation présente les fondements juridiques indispensables à une gestion rigoureuse des logements de fonction des personnels de l'État et des personnels territoriaux.

POINT FORT

État complet des textes de la jurisprudence et de la pratique

Les contrats liés aux bâtiments des EPLE : quelles modalités de gestion et de financement ?

Objectifs

- Appréhender les responsabilités des collectivités territoriales vis-à-vis de la sécurité, de la maintenance et de l'entretien des bâtiments scolaires
- Définir une politique de gestion des contrats : quelle répartition entre collectivité et EPLE ?
- Être en mesure d'accompagner les EPLE en cas de reprise des contrats par la collectivité
- Mettre en place des règles de financement adaptées aux contraintes de la collectivité et garantissant un traitement équitable des EPLE

Programme

- Cadrage juridique : loi du 11 août 2004, code de la construction et de l'habitation, arrêté du 25 juin 1980
- Compétences des collectivités dans le domaine des contrats : contrôles obligatoires, entretien obligatoire et autres contrats
- Recensement des contrats obligatoires pour la collectivité et hiérarchisation des autres contrats par ordre de priorité
- Gestion directe ou délégation aux EPLE : quels avantages ? quelles limites ?
- En cas de gestion directe par la collectivité : quel accompagnement des EPLE ?
- En cas de gestion directe par les EPLE : quelles modalités de financement par les collectivités ? DGF, subvention spécifique ou remboursement des dépenses réelles
- Témoignage d'une collectivité
- Échange de pratiques entre participant-e-s

POINT FORT

Témoignage d'un Département avancé

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 15 mars 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 580 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions en charge de l'éducation et du patrimoine

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

La loi du 11 août 2004 a transféré aux Départements et aux Régions la mission générale d'entretien des EPLE et l'ensemble des obligations qui en découlent en matière de contrats d'entretien des bâtiments.

En plus des contrats de contrôle et de maintenance des bâtiments qui s'imposent pour tous les EPLE, certaines collectivités ont choisi de prendre en charge différents autres contrats de fournitures : fluides, maintenance des matériels informatiques, etc.

Deux modalités de gestion sont aujourd'hui mises en œuvre et peuvent être amenées à co-exister sur un même territoire : la prise en charge directe par la collectivité de tout ou partie des contrats et la délégation à l'EPLE de tout ou partie des prérogatives de la collectivité.

La formation que nous proposons permet d'apprécier les atouts et les limites de ces différents modes de gestion ainsi que leur incidence sur les modalités de financement des contrats par la collectivité et sur les relations avec les EPLE.

Pour la collectivité, l'enjeu est de combiner qualité des prestations, maîtrise des coûts et préservation d'un cadre partenarial constructif avec les EPLE.

Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les Départements et les Régions ont une obligation de financement du fonctionnement des établissements publics d'enseignement, dans le cadre d'un régime juridique dit de compétences partagées.

FORMATEUR•RICE•S

Laure Audeguy, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLÉ

François Chambrette, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLÉ

Marie-Dolorès Cornillon, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLÉ

Geneviève Fernier, ex-inspectrice de l'enseignement agricole à compétence générale (secteur administratif, juridique et financier) ; ex-gestionnaire d'EPLÉFPA

Pauline Olivier, consultante et formatrice pour Éducation & Territoires

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Jean-Charles Ringard, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche, ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région Pays de la Loire

Florence Zimmerlin, cheffe du service « fonctionnement des lycées, internats, restauration » de la Région Grand Est

NOS RÉFÉRENCES - ÉTUDES ET CONSEIL

ardèche
LE DÉPARTEMENT



CORSE
LE DÉPARTEMENT

Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT



- Calcul de la dotation globale de fonctionnement sur la base de critères objectifs
- Harmonisation des tarifs de restauration
- Mise en place d'un dispositif de gestion des services de restauration des collèges
- Audit de la situation financière d'établissements
- Calcul des forfaits d'externat des établissements d'enseignement privés
- Contrôle des budgets et transfert de compétences aux agent-e-s de la collectivité

La dotation globale de fonctionnement des EPLE

Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Comprendre les principes généraux, juridiques et techniques, présidant au calcul de la DGF
- Savoir analyser de façon critique la grille actuelle de calcul de la collectivité
- Mettre en place des mesures d'amélioration des procédures et des modalités de calcul
- Élaborer un plan de concertation et de communication en direction des EPLE

Programme

- Fondements juridiques : dotation globale et subventions spécifiques
- État des lieux des pratiques des collectivités
- Principes et critères de calcul de la DGF
 - Part élève : dépenses liées aux effectifs
 - Part patrimoine : dépenses liées aux caractéristiques physiques du bâtiment
- Modalités de calcul de la part élève :
 - Prise en compte de l'effet d'échelle
 - Prise en compte des filières d'enseignement
- Modalités de calcul de la part patrimoine :
 - Prévisionnel des consommations de viabilisation et des dépenses d'entretien et de contrats
 - Détermination de coefficients correcteurs prenant en compte l'augmentation des prix de l'énergie
 - Définition des forfaits pour les dépenses liées à l'entretien
- DGF et financement du service de restauration et d'hébergement
- DGF et besoin en fonds de roulement
- Convention et préconisations
- Suivi de la situation financière des EPLE : indicateurs et tableau de bord
- Impact de la prise en charge par la collectivité de certaines dépenses : contrats, réseau, vêtements de travail des ATTEE, téléphonie, etc.
- Principes et procédures pour la prise en compte de la DGF dans le calcul du forfait d'externat

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 20 et vendredi 21 janvier 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent·e·s des directions de l'éducation en charge de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

FORMATRICE RÉFÉRENTE Pauline Olivier

EN BREF

En période de contrainte budgétaire, les collectivités doivent impérativement maîtriser les procédures d'attribution des moyens financiers qu'elles allouent aux EPLE dans le cadre de leur autonomie de fonctionnement. L'objectif est double : maîtriser la dépense globale et garantir l'équité de traitement des EPLE. La formation présente les méthodes et les outils permettant de calculer la DGF en respectant ces principes, c'est-à-dire en dotant les établissements selon des critères objectifs et vérifiables, liés à leurs besoins et à leurs caractéristiques.

POINT FORT

Présentation et analyse comparée de pratiques de collectivités, présentation d'un outil de calcul de la DGF (modèle Excel)

Le contrôle des actes budgétaires des EPLE

Objectifs

- S'approprier les concepts et le vocabulaire de base en matière de finances publiques
- Formaliser les instructions et les préconisations de la collectivité territoriale dans le cadre de l'autonomie financière des EPLE
- Maîtriser les procédures de vote et d'arrêt du budget
- Comprendre le processus d'élaboration et d'exécution du budget
- Identifier les points sur lesquels doit porter le contrôle
- Engager un dialogue de gestion avec les EPLE

Programme

- Principes fondamentaux : actes de l'EPLE, acteurs de la gestion financière de l'EPLE et autorités de contrôle
- Présentation générale du budget d'un EPLE
- Élaboration du budget : services généraux, services spéciaux, deuxième section
- Vote du budget et calendrier de transmission des actes
- Contrôle du budget : pièces, recettes et dépenses, équilibres budgétaires, instructions de la collectivité
- Arrêt du budget : accord, règlement conjoint, saisine de la Chambre régionale des comptes
- Étapes de l'exécution budgétaire et décisions budgétaires modificatives

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis
22 - 23 septembre et 13 - 14 octobre 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1670 €

PUBLIC

Agent·e·s des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT François Chambrette

EN BREF

L'acte budgétaire d'un EPLE est à la fois un élément de traduction de la politique financière de la collectivité et un outil de mise en œuvre du projet d'établissement. Sa cohérence, sa sincérité, son exactitude et sa fidélité à la convention de partenariat sont donc essentielles. La formation donne aux agent·e·s les moyens de contrôler efficacement les documents budgétaires.

POINT FORT

Méthode de contrôle, études de cas et exercices à partir de documents authentiques

Le contrôle des actes budgétaires des EPLE

Perfectionnement et études de cas

Objectifs

- Approfondir les connaissances budgétaires
- S'entraîner à contrôler des budgets dont la lecture est exigeante
- Enrichir ses méthodes de contrôle par l'échange de pratiques

Programme

- Excédent de la section de fonctionnement
- Prélèvement sur fonds de roulement
- Amortissements et provisions
- CAF/IAF et résultat
- Dépenses obligatoires
- Opérations en capital

POINT FORT

Exercices pratiques, en petits groupes, à partir de cas complexes

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 15 novembre 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 580 €

PUBLIC

Agent·e·s des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires des EPLE et ayant suivi le stage *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-dessus)

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

Ce stage, que nous proposons pendant la période de contrôle des budgets, s'adresse aux agent·e·s ayant déjà pratiqué le contrôle et qui souhaitent s'exercer à partir de cas complexes et représentatifs des difficultés auxquelles ils pourront être confrontés dans le cadre du contrôle des budgets des EPLE de leur territoire. Le stage vise à la fois à actualiser leurs connaissances et à perfectionner leurs méthodes de contrôle.



L'analyse des comptes financiers des EPLE

Objectifs

- Comprendre les mécanismes qui permettent d'apprécier la situation financière des EPLE
- Exercer une lecture pertinente des charges et des produits
- Décrypter une balance
- Interpréter le résultat
- Vérifier l'exactitude du montant du fonds de roulement
- Identifier les informations nécessaires à l'ajustement des dotations
- Apprécier les demandes complémentaires des EPLE

Programme

- Présentation du compte financier des EPLE : objectifs, calendrier et procédure
- Principes de la comptabilité
- Élaboration du compte financier : écritures de fin d'exercice, résultat, bilan et fonds de roulement
- Analyse du compte financier et exploitation des données

POINT FORT

Méthode pour l'analyse et étude détaillée d'un compte financier

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis
10 - 11 mars et 31 mars - 1^{er} avril 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1670 €

PUBLIC

Agent·e·s des directions de l'éducation en charge de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi la formation *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-contre)

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marie-Dolorès Cornillon

EN BREF

Les comptes financiers des EPLE sont des sources d'informations essentielles pour les collectivités. Ces documents doivent retracer une gestion conforme aux règles du droit administratif, budgétaire et financier et aux instructions et préconisations de la collectivité. La formation donne les moyens d'analyser les comptes financiers afin de conduire un dialogue de gestion constructif avec les EPLE qui permette de répondre à leurs besoins réels.

La santé financière de l'EPLE

Ratios et tableaux de bord

Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la mise en place de ratios et tableaux de bord de suivi des finances des EPLE
- Identifier les sources de données pertinentes et appréhender les opportunités et les limites de leur exploitation
- Maîtriser une approche méthodologique et disposer d'outils pour concevoir des ratios et des tableaux de bord

Programme

- Sources de données pour l'analyse financière : comptes financiers, situation des dépenses et des recettes par services et par comptes, etc.
- L'interprétation des données et ses limites : besoin en fonds de roulement, autonomie financière, etc.
- Principes généraux de l'élaboration de ratios
- Présentation des ratios et tableaux de bord d'une Région
- Mises en situation

POINT FORT

Témoignage d'une Région, présentation de tableaux de bord et mises en situation

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 17 mai 2022



PRIX NET / STAGIAIRE 580 €

PUBLIC

Agent·e·s des directions de l'éducation en charge de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi le stage *L'analyse des comptes financiers des EPLE* (voir ci-dessus)

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

Les tableaux de bord utilisés par la collectivité peuvent avoir des finalités multiples : pilotage des moyens alloués par la collectivité, repérage des établissements en difficulté ou en situation particulière, information des élus présents aux conseils d'administration des EPLE, support du dialogue de gestion avec les établissements. La formation s'adresse aux agent·e·s aguerri·e·s qui souhaitent mettre en place ou actualiser des tableaux de bord synthétisant l'état des finances des EPLE.



Gestion financière du service de restauration et d'hébergement

Objectifs

- Comprendre les faiblesses des règles de gestion héritées de l'État
- Mettre en place des règles de gestion qui garantissent davantage la qualité du service et la maîtrise des dépenses
- Mesurer l'impact de la refonte des règles de gestion
- Savoir conduire le dialogue avec les équipes de direction des établissements

Programme

- Les pratiques héritées de l'État
 - Principes et évolutions depuis le transfert de compétences (2004)
 - Les coûts du SRH, approche économique
 - Analyse détaillée du SRH : budgets et comptes financiers
 - Analyse critique : une gestion de type administratif
 - Conséquences sur la gestion, la qualité des repas et la maîtrise du service par la collectivité
- Proposition de règles nouvelles
 - Le principe d'égalité, l'harmonisation des tarifs et des règles de gestion
 - Le coût de l'assiette : une charge prioritaire
 - Une évaluation réaliste des charges de fonctionnement
 - Un reversement résiduel à la collectivité
- Conséquences de la refonte des règles de gestion
 - Responsabilisation accrue de la collectivité dans le SRH
 - Calcul de la dotation globale de fonctionnement
 - Assiette du forfait d'externat
- Rappel des conséquences de la RCBC sur la gestion financière du SRH
 - Fonds de roulement de l'EPLÉ et « réserves » du SRH
 - Service spécial ou budget annexe
- Mise en œuvre
 - Règlements de restauration et d'hébergement
 - Concertation avec les équipes de direction des EPLÉ
 - Les objections auxquelles la collectivité doit savoir répondre
 - Calendrier d'application
- Tarification sociale
 - Critères possibles
 - Exemples de modélisation

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 9 et vendredi 10 juin 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent·e·s des directions de l'éducation en charge de la restauration scolaire et de la dotation globale de fonctionnement

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marie-Dolorès Cornillon

EN BREF

En 2004, l'État a transféré aux Départements et aux Régions l'exploitation du service de restauration et d'hébergement des EPLÉ.

Depuis, les collectivités se sont saisies de cette compétence en harmonisant les tarifs, en établissant le règlement du service, parfois en réorganisant les modes de production et en mutualisant l'approvisionnement. Cependant, pour la gestion financière du service, elles continuent le plus souvent d'appliquer les règles établies par l'État (transfert du SRH au SG, prélèvement ex-FARPI, FCSH, etc.). Une approche plus rigoureuse, fondée sur l'analyse des charges, peut être mise en place.

POINT FORT

Méthode complète illustrée par des exemples concrets et l'étude de documents budgétaires et financiers

Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique et le contexte institutionnel
- Différencier les prérogatives des différents acteurs
- Disposer de connaissances solides sur les obligations et marges de manœuvre de l'EPLÉ en matière d'éducation physique et sportive (EPS)
- Mettre en place des règles de financement qui garantissent un traitement juste et équitable des EPLÉ et la maîtrise des dépenses de la collectivité

Programme

- Cadrage juridique
 - Loi sur le sport (2000)
 - Loi NOTRe, acte I à III, loi Peillon, etc.
- Contexte institutionnel et gouvernance
 - Les différents acteurs : ministère de l'éducation nationale, ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, fédérations sportives, communes et intercommunalités, etc.
 - Compétences des collectivités territoriales en matière d'EPS et de sport
 - Le contrôle des installations sportives : un domaine de responsabilités partagées
 - L'organisation interne des collectivités territoriales
- EPLÉ, EPS et pratiques sportives
 - Bulletin officiel spécial n°6 du 25 juin 2015 définissant les ateliers en cycle IV
 - Le savoir nager en cycle III
 - Le cas des sections sportives scolaires et des filières de sport de haut niveau (sportifs de haut niveau et sportifs espoirs)
 - Les associations sportives
 - Le transport des élèves
- Financement par les collectivités
 - La diversité des pratiques actuelles
 - Proposition de règles nouvelles de financement
 - Le conventionnement avec les communes et les EPCI
- Témoignage et études de cas

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 24 et vendredi 25 mars 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge du financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Le code de l'éducation oblige les Départements et les Régions à concourir aux pratiques d'éducation physique et sportive (EPS) établies par le ministère de l'Éducation nationale. Que couvre exactement cette obligation ? Comment définir la contribution de la collectivité ? Quelles modalités de financement adopter ? Comment apprécier les demandes de financement des EPLÉ ? Quel partenariat avec les villes et EPCI, propriétaires des équipements utilisés par les EPLÉ ? Autant de questions qui reflètent la complexité inhérente aux pratiques de financement de l'EPS par les collectivités territoriales, complexité qui s'explique en partie par le nombre important de parties prenantes et la diversité des situations rencontrées sur un même territoire.

POINT FORT

Témoignages et mutualisation des pratiques tarifaires

Le financement des cités scolaires

Objectifs

- Appréhender le concept de cité scolaire et cerner les responsabilités respectives des collectivités concernées
- Maîtriser les problématiques budgétaires et leurs conséquences
- Réviser les conventions entre EPLE et collectivités
- Concilier respect des règles et réalités du terrain

Programme

- Éléments de contexte :
 - Histoire et perspectives
 - Cadre juridique
 - Des configurations diverses : cités mixtes ou non, locaux, équipes de direction, personnels territoriaux, logements de fonction, gros équipements et réparations
- Gestion budgétaire et financière :
 - DGF : diversité des pratiques des collectivités et des EPLE
 - Les clés de répartition
 - Les charges communes et spécifiques de l'externat
 - Le SRH : une diversité d'approche pour la budgétisation, la tarification, la gestion des charges communes et les versements aux collectivités
 - Autofinancement des investissements et incidences sur le patrimoine
 - L'exécution budgétaire, le résultat, le fonds de roulement
- Les conventions :
 - Entre les collectivités territoriales
 - Entre les EPLE
 - Étude de conventions
- Études de cas :
 - Analyse du budget et du compte financier d'une cité scolaire
 - Focus sur les fonds de roulement
 - Exercices pratiques

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent.e.s des directions de l'éducation

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

La gestion des cités scolaires reste un sujet complexe pour les collectivités concernées : répartition des charges budgétaires, calcul de la dotation de fonctionnement, gestion du SRH, des fonds de roulement, etc. La diversité des conventions mises en place entre collectivités et entre EPLE traduit la difficulté à définir une organisation standardisée pour la gestion des cités scolaires. La formation apporte des réponses pratiques à l'ensemble de ces questions.

POINT FORT

Exercices pratiques à partir de documents budgétaires et comptables

L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA

Objectifs

- Maîtriser les connaissances juridiques relatives aux EPLEFPA
- Appréhender la nature et les formes des missions de contrôle qui incombent aux Régions
- Maîtriser les méthodes concrètes et les outils pratiques permettant d'exercer les fonctions de gestion et de contrôle, dans les meilleures conditions de rigueur et d'efficacité

Programme

- Organisation administrative des EPLEFPA : particularités juridiques et réglementaires, missions, centres
- Organisation comptable des EPLEFPA : réglementation comptable, acteur-riche-s et responsabilités
- Organisation informatique actuelle, contrôle de gestion et analytique et évolutions en cours
- Analyse du compte financier : indicateurs, analyse par centre

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent·e·s des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires et financiers des EPLEFPA

FORMATRICE RÉFÉRENTE Geneviève Fernier

EN BREF

Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLFPA) se distinguent des EPLE par leurs missions et leur organisation, tant sur le plan administratif que sur le plan comptable. Ces différences ne sont pas sans incidence sur la gestion comptable et financière des établissements par la collectivité. La formation présente ces différences et ces particularités afin que les agent·e·s puissent conduire une analyse pertinente de la situation de ces établissements.

ADAPTABLE EN INTRA

Région Occitanie - 2021

Formation-action à l'analyse des comptes financiers des EPLEFPA

POINT FORT

Méthode pratique pour un contrôle éclairé et efficace de la gestion financière et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA

Les modalités de calcul du forfait d'externat

Objectifs

- Connaître le cadre juridique et les apports des principales jurisprudences
- Identifier les dépenses éligibles pour le calcul du forfait d'externat
- Reconstituer les parts «Matériel» et «Personnels» du forfait
- Maîtriser les modalités de versements aux établissements privés

Programme

- Rappel du cadre juridique
 - Les principes du contrat d'association (loi Debré)
 - Les obligations des collectivités territoriales
 - Composition du forfait d'externat depuis 2004 : part «Matériel» et part «Personnels»
 - Les financements d'investissement attribués au titre de la loi «Falloux»
- Échange de pratiques entre les collectivités
 - Montant du forfait
 - Modalités de calcul
 - Difficultés rencontrées
- Calcul de la part «Matériel»
 - La définition de l'assiette du forfait et les principaux apports de la jurisprudence
 - Les agent-e-s du siège en charge du fonctionnement de l'externat des EPLE
 - Une base de travail : la DGF allouée aux EPLE
- Calcul de la part «Personnels»
 - Les dépenses de personnels liées aux missions d'externat transférées aux collectivités en 2004 et prises en charge par les ATTEE
- Étude de cas - Calcul du forfait pour un Département
 - Contexte de la mission
 - Présentation de la méthodologie appliquée
 - Proposition d'une grille de calcul
- Versement du forfait aux établissements privés
 - Calendrier et modalités de versement
 - Cas des élèves non-résidents

POINT FORT

Présentation d'une méthode de calcul directement applicable

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 17 mai 2022



PRIX NET / STAGIAIRE 580 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge du financement des établissements d'enseignement

FORMATRICE RÉFÉRENTE Pauline Olivier

EN BREF

Le code de l'éducation stipule que les collectivités territoriales versent aux établissements d'enseignement privés sous contrat une contribution forfaitaire qui participe aux dépenses afférentes à l'externat des collèges et des lycées privés dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes des EPLE. Le calcul du forfait d'externat implique donc de recenser avec précision les dépenses éligibles. Or l'exercice s'avère complexe et exigeant. Après une présentation du cadre juridique qui régit les pratiques, la formation vise à doter les collectivités des compétences techniques nécessaires pour conduire un diagnostic et le cas échéant, réviser les modalités de calcul de leur forfait.

Aménagement

Les Départements et les Régions sont respectivement responsables de la définition des aires de recrutement des collèges et des lycées et sont à ce titre des acteurs centraux de l'aménagement territorial de l'offre scolaire. Cette compétence revêt des enjeux multiples et cruciaux d'ordre social, économique, politique, urbanistique, etc.

Confrontées aux évolutions de leur territoire, notamment sur le plan démographique, les collectivités sont par ailleurs amenées à ouvrir, fermer ou fusionner des EPLE.

Ces procédures, parfois délicates sur le plan politique, s'inscrivent dans un cadre partenarial et juridique qui doit être parfaitement maîtrisé.

FORMATEURS

Jacques Bonneau, directeur associé de TMO Régions, en charge de la démographie, de la cartographie, de l'open data et des traitements statistiques

Marc Debène, professeur agrégé de droit public, président du conseil de l'ESPE de Polynésie française, ancien recteur d'académie, auteur des commentaires du *Code de l'éducation* pour les éditions Dalloz depuis 2006

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Jean-Charles Ringard, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche, ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région Pays de la Loire

PARTENAIRE



TMO Régions
www.tmoregions.fr

NOUVEAUTÉ

■ Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques - Page 23



Construire une politique de sectorisation scolaire

Version révisée

Objectifs

- Mesurer les différents enjeux liés à la sectorisation
- Identifier les données utiles et les limites de leur exploitation
- Se familiariser avec les techniques de projection démographique et de sectorisation
- Disposer des connaissances pour concevoir un dispositif de sectorisation robuste

Programme

- Cadre juridique et réglementaire
- Enjeux pour les collectivités et l'État : mixité sociale, taux d'occupation, gestion du parc immobilier, etc.
- Déterminer la capacité d'accueil des EPLE : les facteurs à prendre en compte
- Présentation générale des données nécessaires à la sectorisation et aux projections démographiques
- Introduction aux techniques d'optimisation de la sectorisation
- Introduction aux techniques de projection démographique
- Mixité sociale et scolaire : les indicateurs existants

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 29 et vendredi 30 septembre 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent-e-s des Départements en charge de la sectorisation des EPLE, agent-e-s des Régions en charge de la carte des formations et agent-e-s des Départements et des Régions en charge de la prospective et de l'aménagement du territoire

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Depuis la loi du 13 août 2004, la sectorisation des collèges relève des Départements et la redéfinition des aires de recrutement des collèges revêt pour la collectivité des enjeux multiples et cruciaux d'ordre économique, social, politique, urbanistique, etc. La sectorisation est un levier d'action puissant pour le Département mais il s'agit aussi d'un dossier sensible et complexe à porter pour ses services.

Sur le plan technique, la sectorisation est par ailleurs un dossier exigeant qui oblige notamment à traiter des données nombreuses et composites : capacités d'accueil des collèges, données démographiques, organisation des transports publics, projets de construction, de démolition, etc.

Responsables de la définition de la carte des formations professionnelles initiales et de la définition des districts de recrutement des élèves des lycées (en partenariat avec l'Académie), les Régions sont elles aussi susceptibles d'être intéressées par cette formation, notamment par le volet consacré aux projections démographiques.

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité et études de cas

Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques

Nouveau

Objectifs

- Connaître de manière détaillée les données utiles et les difficultés de leur exploitation
- Mettre en œuvre sous Excel les travaux de sectorisation
- Mettre en œuvre sous Excel les projections classiques par vieillissement
- Travailler sous Excel à partir des projections INSEE
- Disposer d'outils de mesure de la mixité

Programme

- Présentation détaillée de données avec un focus sur la richesse des données INSEE
- Analyse et optimisation de la sectorisation :
 - Approche simple à partir de la base des adresses traitées avec Excel
 - Techniques optimales avec agrégation de la base des adresses, prise en compte des projections démographiques et recours au système d'information géographique
- Projections démographiques :
 - Apports et limites
 - Zonages
 - Techniques : vieillissement, Omphale (INSEE), estimation des constructions
 - Élaboration de scénarios
- Mixité sociale et scolaire : les indicateurs existants, de la théorie à la pratique

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Jeudi 8 décembre 2022



PRIX NET / STAGIAIRE 580 €

PUBLIC

Agent-e-s des Départements en charge de la sectorisation des EPLE, agent-e-s des Régions en charge de la carte des formations et agent-e-s des Départements et des Régions en charge de la prospective et de l'aménagement du territoire

FORMATEUR RÉFÉRENT Jacques Bonneau

EN BREF

La mise en œuvre concrète des approches de sectorisation et de projections démographiques introduites au cours de la formation « *Construire une politique de sectorisation scolaire* » (ci-contre) nécessite de détailler la présentation des nombreuses sources de données et les modes de calculs complets qui correspondent aux différentes techniques mobilisables par les Départements et les Régions pour répondre aux situations auxquelles ils sont confrontés. Proposée à distance via la plateforme Zoom, la formation s'adresse aux technicien-ne-s procédant aux calculs de sectorisation et de projections qu'ils aient ou non suivi la formation « *Construire une politique de sectorisation scolaire* ». Elle repose principalement sur des présentations à partir de fichiers Excel et une maîtrise courante de ce logiciel s'avère indispensable pour tirer pleinement profit du stage.

Ce stage s'adresse à celles et ceux qui travaillent régulièrement sur ces sujets et qui souhaitent enrichir ou conforter leurs pratiques.

POINT FORT

Formation technique et opérationnelle à partir de données

Mesurer la capacité d'accueil des établissements

Objectifs

- Connaître les notions techniques, juridiques et pédagogiques, attachées à la notion de capacité d'accueil d'un collège ou d'un lycée
- Savoir identifier, recueillir et croiser les données utiles
- Comprendre et maîtriser l'ensemble des procédures nécessaires à la détermination de la capacité d'accueil

Programme

- La capacité d'accueil et ses composantes :
 - Sécurité et conformité aux dispositions légales
 - Capacité physique d'accueil
 - Considérations éducatives et pédagogiques
- Références réglementaires
- Catégorisation des types de salles : banalisées, laboratoires, salles informatiques, etc.
- Principes méthodologiques :
 - Sources des données : collectivité, rectorat, EPLE
 - Nature des données : patrimoine, organisation de l'emploi du temps, heures d'enseignement devant élèves, etc.
 - Collecte et contrôle des données requises
- Modalités de calcul de la capacité d'accueil : applications aux collèges et lycées et aux nouveaux établissements

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Jeudi 9 juin 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 580 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation et des bâtiments en charge de la programmation

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Les évolutions démographiques, à moyen et long terme, mettent les Départements et les Régions dans l'obligation de connaître avec précision les capacités d'accueil de leurs établissements. Sans cette connaissance, il leur est impossible de déterminer les taux d'occupation actuels de chacun d'eux, fondement nécessaire à une politique de sectorisation cohérente.

POINT FORT

Études de cas et présentation d'une méthode de calcul éprouvée pour les collèges et les lycées

Créer, fusionner et fermer des EPLE

Version révisée

Objectifs

- Comprendre la répartition des responsabilités entre la collectivité, l'État et l'EPL
- Maîtriser les aspects techniques et sécuriser les procédures sur le plan juridique
- Comprendre les composantes financières et comptables d'une fermeture d'EPL

Programme

- Rappel du cadre juridique
- Démographie et carte scolaire
- Ouverture d'un EPL : de la décision de création à l'accueil des élèves
- Fermeture, fusion et absorption : de la décision à la dévolution des biens et à la réaffectation des personnels
- Approfondissement sur les composantes financières et comptables des fermetures : les étapes budgétaires et comptables, répartition des rôles et des compétences entre le conseil d'administration de l'EPL, le-la chef-fe d'établissement, l'adjoint-e gestionnaire, l'agent-e-comptable et la collectivité.

POINT FORT

Témoignage d'un Département, étude de cas sur les composantes financières d'une fermeture d'établissement et remise de fiches de synthèse détaillant les étapes de chaque procédure

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 24 et vendredi 25 mars 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge de l'ouverture, de la fusion ou de la fermeture d'EPL

FORMATEUR RÉFÉRENT Marc Debène

EN BREF

Confrontées aux évolutions démographiques, les collectivités peuvent être amenées à créer, fermer ou fusionner des EPL sur leur territoire. La formation apporte un éclairage juridique et pratique sur ces différentes procédures. Pour les fermetures d'EPL, elle propose une analyse approfondie des étapes de clôture financière en prenant appui sur l'étude d'un compte financier.

ADAPTABLE EN INTRA

Département des Yvelines - 2021

Formation-action relative à la fermeture d'EPL avec focus sur les composantes financières et comptables

Agent-e-s

Employeurs des ATTEE et responsables des missions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien des EPLE, les Départements et les Régions sont attentif-ve-s à la fois aux conditions de travail de leurs agent-e-s en poste dans les EPLE et à la qualité des services offerts aux établissements.

FORMATEUR·RICE·S

Alain Armetta, spécialiste de l'hygiène des équipements collectifs, ex-chargé de mission «entretien des EPLE» pour le Département du Val-de-Marne

David Blondel, coordinateur des responsables de maintenance des collèges pour le Département du Val d'Oise

Marie-Agnès Bonnefoy-Delange, consultante associée chez Geste, spécialiste de la gestion des ressources humaines et plus particulièrement de l'analyse des emplois, de la description des compétences et de l'ingénierie de la formation

Marjorie Norbis, consultante et formatrice pour Éducation & Territoires

Annie Pinquier, directrice associée de la société Agriate Conseil

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

PARTENAIRES



Geste
www.geste.com



Agriate Conseil
agriateconseil.fr

NOS RÉFÉRENCES - ÉTUDES ET CONSEIL



- Définition et mise en œuvre d'une grille de répartition des agent-e-s techniques territoriaux-ales des établissements d'enseignement
- Animation de groupes de travail et d'information avec les équipes de direction des établissements
- Formations en intra visant à renforcer la culture professionnelle des agent-e-s territoriaux-ales des EPLE et à favoriser leur pleine intégration dans l'établissement scolaire et la communauté éducative

Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service

Objectifs

- Identifier les critères à prendre en compte pour définir les besoins des EPLE et leur attribuer des moyens de façon équitable
- Concevoir et savoir utiliser les méthodes et les outils permettant d'élaborer et de faire évoluer la politique territoriale et les référentiels

Programme

- Répartition des emplois : principe d'équité et d'optimisation des moyens, paramètres pris en compte dans le calcul, cas particulier, méthode de calcul par répartition équitable des moyens ou par référentiel, traitement des écarts
- Référentiel de niveau de service pour l'entretien : par type de tâche, en régime normal et en régime dégradé
- Mise en œuvre de la politique territoriale : organisation des services territoriaux, incidence sur la gestion des personnels, traduction dans la convention, etc.

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 12 et vendredi 13 mai 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la carte des emplois des ATTEE

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marjorie Norbis

EN BREF

Cette formation se propose de fournir, dans une perspective évolutive, l'ensemble des méthodes et des outils permettant d'élaborer des référentiels adaptés à la réalité du terrain, afin de définir la carte des emplois des ATTEE. Elle accorde une large place à la présentation des réalisations de collectivités territoriales, des missions menées par Éducation & Territoires et aux expériences dont témoigneront les stagiaires.

ADAPTABLE EN INTRA

Région Centre - 2020

Accompagnement de la révision du dispositif régional

POINT FORT

Remise de l'outil Excel de modélisation utilisé pour calculer les effectifs d'ATTEE théoriques

Absentéisme, restrictions et conflits : de la gestion à la prévention

Objectifs

- Comprendre les différents indicateurs d'absentéisme
- Savoir poser un diagnostic sur les conditions de travail des agent-e-s à travers l'analyse d'indicateurs
- Être en mesure d'identifier des actions de prévention des risques professionnels à privilégier

Programme

- L'absentéisme : les indicateurs pertinents pour agir
 - Poser un diagnostic de l'absentéisme
 - Les indicateurs complémentaires sur les conditions de travail des agent-e-s
- L'absentéisme : une fatalité ?
 - Quelle marge de manoeuvre possible ?
 - Les différents registres de prévention
- Les facteurs de risques professionnels associés à l'absentéisme
- Prévenir la fatigue et l'usure professionnelle
- Améliorer le management des équipes
- Mieux gérer les effectifs par EPLE
- Motiver et valoriser le travail des agent-e-s
- Impliquer les gestionnaires dans la réflexion sur les conditions de travail des agent-e-s

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 19 et vendredi 20 mai 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marie-Agnès Bonnefoy

EN BREF

Les niveaux élevés, voire croissants, d'absentéisme et d'inaptitude des ATTEE représentent une difficulté majeure pour la plupart des collectivités. Les facteurs explicatifs étant multiples, il est particulièrement difficile de mettre en place des mesures de prévention susceptibles de tenir compte de la globalité du phénomène. Dans ce contexte, poser un diagnostic approfondi s'avère complexe mais indispensable à la définition d'une politique de prévention adaptée et efficace. La formation apporte un éclairage complet sur les facteurs professionnels intervenant dans l'absentéisme et sur les indicateurs à prendre en compte pour dresser un diagnostic adapté. Elle s'attache également à fournir des exemples d'actions de prévention efficaces et facilement transposables.

ADAPTABLE EN INTRA

Région Auvergne Rhône-Alpes - 2020

Assistance à la définition d'indicateurs de suivi de l'absentéisme et à l'élaboration d'un plan d'actions de prévention prioritaires

POINT FORT

Échange de pratiques et études de cas

Organiser la mission de restauration collective en EPLE

Objectifs

- Connaître les obligations réglementaires et sanitaires
- Déterminer un schéma d'organisation cible par typologie d'EPL (effectifs, REP)
- Créer des conditions de mise en œuvre valorisantes pour les ATTEE
- Introduire des marqueurs qualitatifs : produits issus de l'agriculture biologique, de circuits courts, etc.
- Construire des outils de suivi et de pilotage

Programme

- Fondements réglementaires et sanitaires
- Analyse du fonctionnement des équipes : par typologie d'EPL, en fonction des modes de production, des modalités d'approvisionnement et de gestion
- Calcul des besoins : par typologie d'EPL, en fonction du nombre de repas produits, etc.
- Outils de motivation des équipes d'ATTEE
- Marqueurs qualitatifs : lesquels et à quel coût ?
- Garantir la continuité du service : organisations alternatives et gestion de crise (pandémie 2020)
- Partage des responsabilités et des périmètres d'intervention entre les différents acteurs
- Évaluation et démarche qualité : les indicateurs

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 27 et vendredi 28 janvier 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent·e·s en charge de la gestion des ATTEE

FORMATRICE RÉFÉRENTE Annie Pinquier

EN BREF

L'exercice de la mission de restauration collective en EPL, au contact direct des élèves, est à la croisée des périmètres d'intervention des agent·e·s de l'État et des agent·e·s territoriaux·ales. La qualité des repas doit se situer au cœur des dispositifs mis en place par les collectivités. En parallèle, la responsabilité sanitaire et réglementaire est lourde pour la collectivité qui est soumise à une obligation de résultats et qui doit en outre composer avec de fortes contraintes financières et organisationnelles.

POINT FORT

Cas concrets et modèle d'organisation reproductible

L'achat alimentaire responsable

Objectifs

- Déterminer un schéma d'introduction cible par typologie d'EPL : quel intérêt ? quels freins ?
- Créer des conditions de mise en œuvre en coordination avec les acteurs publics, associatifs et privés du territoire
- Construire des outils de mesure, de gestion et de pilotage du dispositif
- Déterminer les outils d'achat adaptés à sa politique

Programme

- Le marché de la restauration collective et ses acteurs
- Le cadre réglementaire et sanitaire
- La loi Egalim : premier bilan des mesures et retours d'expérience
- Le projet alimentaire : le dialogue entre la collectivité et l'EPL, le plan alimentaire, les menus, l'intérêt d'introduire des produits durables
- Le schéma cible par typologie d'établissement
- L'achat alimentaire responsable dans le respect des règles de la commande publique : sourcing, éléments clés des cahiers des charges, BPU, etc.
- L'accompagnement de la politique territoriale : concertation et communication avec les communautés éducatives et les acteur·rice·s du territoire
- Le pilotage : organisation interne, évaluation et démarche qualité, indicateurs et outils de suivi

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 29 mars 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 580 €

PUBLIC

Agent·e·s en charge de la restauration scolaire et agent·e·s concerné·e·s au sein des services en charge de la commande publique

FORMATRICE RÉFÉRENTE Annie Pinquier

EN BREF

La crise sanitaire COVID19 est venue renforcer encore l'intérêt des collectivités territoriales pour la mise en place d'une restauration responsable et durable dans les EPL (production vertueuse, traçabilité, auto-suffisance locale, etc.). Les modalités de mise en œuvre restent cependant complexes à définir, a fortiori dans un contexte où les ressources financières sont contraintes. La formation propose un cadre d'organisation opérationnel applicable dans les EPL.

POINT FORT

Présentation à partir de cas concrets

Organiser la mission de l'entretien en EPLE

Objectifs

- Disposer des connaissances et méthodes pour professionnaliser la mission d'entretien
- Connaître les dernières évolutions technologiques et les tendances du moment
- Être en capacité d'optimiser l'organisation du service et de construire un référentiel adapté
- Mettre en place des outils pour évaluer la démarche et la qualité du service

Programme

- Principes et techniques de nettoyage
- Présentation des dernières évolutions technologiques
- Focus sur les tendances du moment : la chimie végétale, le nettoyage à l'eau pure et les centrales de distribution connectées
- Méthode pour définir les niveaux de service attendus
- Focus sur les adaptations à prévoir en cas de crise sanitaire
- Analyse des charges de travail des agent-e-s
- Méthode et outils pour définir un référentiel
- Évaluation et démarche qualité

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 31 mars et vendredi 1^{er} avril 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent-e-s en charge de la gestion de la mission d'entretien des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Alain Armetta

EN BREF

La formation présente aux participant-e-s une démarche d'organisation de l'entretien qui tient compte à la fois des contraintes financières, des particularités de l'exercice de la mission au sein des EPLE, des évolutions technologiques, des exigences sanitaires et environnementales et du bien-être des agent-e-s au travail.

POINT FORT

Retours d'expérience, méthodes et outils éprouvés et transposables

L'entretien environnemental et durable des EPLE

Objectifs

- Comprendre les enjeux liés au développement de pratiques d'entretien environnemental et durable
- Connaître les matériels et produits existants, leurs atouts et leurs limites
- Disposer des connaissances nécessaires pour définir un schéma de déploiement adapté aux EPLE

Programme

- Développement durable et EPLE : initiatives portées par l'Éducation nationale et retours d'expérience de collectivités territoriales
- Identifier les enjeux sanitaires pour les ATTEE et les usager-ère-s des collèges et des lycées
- Matériels et équipements existants : outils de propreté, eau pure et chimie « verte »
- Définir un plan de déploiement :
 - Étude de coûts : investissement et fonctionnement
 - Concilier santé et sécurité au travail pour les ATTEE, bien-être des communautés éducatives et contraintes financières de la collectivité
 - Démarche et calendrier de déploiement
- Accompagner le déploiement du nettoyage environnemental et durable auprès des gestionnaires et des ATTEE : conditions de réussite et écueils à éviter

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Jeudi 19 mai 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 580 €

PUBLIC

Agent-e-s des Départements et des Régions en charge de l'organisation du travail des ATTEE

FORMATEUR RÉFÉRENT Alain Armetta

EN BREF

Le caractère nocif pour la santé et l'environnement de l'usage des détergents de synthèse est aujourd'hui avéré. Sur le plan réglementaire, les normes sur la qualité de l'air dans les EPR et celles sur la qualité de l'eau et la gestion des effluents de lavage amènent les collectivités territoriales à envisager d'autres pratiques d'entretien dans les collèges et les lycées. Par ailleurs, la réduction des risques chimiques et l'amélioration des conditions de travail des ATTEE constituent pour les collectivités des enjeux majeurs qui conduisent à interroger l'usage actuel des détergents de synthèse au sein des EPLE.

POINT FORT

État de l'art complet et retours d'expérience

Organiser la mission de maintenance des bâtiments scolaires

Objectifs

- Maîtriser les enjeux et les problématiques liées à la maintenance des bâtiments scolaires
- Identifier les différentes composantes de la maintenance technique
- Disposer des connaissances nécessaires pour définir un schéma d'organisation de la mission et concevoir des référentiels adaptés

Programme

- Fondements et périmètre de la mission de maintenance technique
 - Revue des textes réglementaires
 - Panorama des tâches composant la mission de maintenance : prévention, petits travaux, réparation et interventions d'urgence, entretien des espaces extérieurs, maintenance informatique, et autres tâches
 - Focus sur le SSI (sécurité incendie)
 - Focus sur les espaces verts : techniques, produits, procédures
 - Revue des pratiques dans les Départements et les Régions
 - Petits et grands établissements, neufs et anciens
- Profils des agent-e-s et management des équipes
 - Métiers et habilitations
 - Recrutement et formation
 - Équipements, outillage, ateliers
 - Exercice de la hiérarchie fonctionnelle
 - L'agent-e de maintenance au sein de l'équipe des ATTEE
 - Conditions d'exercice de la hiérarchie fonctionnelle
 - Pilotage de la mission et des agent-e-s par la collectivité
 - Implication des services en charge des bâtiments (patrimoine)
- Organisation et mutualisation des moyens
 - Outils de suivi et de reporting
 - Programmation des travaux
 - Participation des agent-e-s de maintenance aux missions d'entretien et de restauration (absence, polyvalence partielle)
 - Interventions dans les logements de fonction
 - Un-e agent-e de maintenance pour deux collèges ?
 - Les équipes mobiles (ex-EMOP)
 - Intégration des ATTEE maintenance dans les équipes techniques de la collectivité
 - Externalisation : espaces verts, vitres, toits terrasse, etc.

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2022

PRIX NET / STAGIAIRE 1040 €

PUBLIC

Agent-e-s en charge de la gestion des ATTEE et de la maintenance du patrimoine

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

CONTEXTE

La maintenance technique est l'une des quatre missions transférées aux collectivités en 2004. Elle concerne principalement les bâtiments et les équipements techniques. Elle recouvre des tâches de maintenance préventive, de réparation, de sécurisation mais aussi d'entretien des espaces verts et, dans certaines collectivités, de maintenance informatique de premier niveau.

Les agent-e-s en charge de cette mission sont, à l'origine, des ouvrier-ère-s qualifié-e-s que les Départements et les Régions ont intégré-e-s dans le corps des ATTEE.

Dans ce domaine, les politiques des collectivités et les pratiques dans les établissements sont très variables. La mission de maintenance n'a pas fait l'objet d'un effort de rationalisation équivalent à celui qui a été entrepris pour la mission de restauration. Les enjeux sont pourtant cruciaux. Les bâtiments scolaires représentent une part majoritaire du patrimoine de la collectivité et en tant que propriétaire, cette dernière a l'obligation de les entretenir.

Une négligence dans certaines tâches de surveillance ou de prévention peut avoir des conséquences importantes notamment en termes financiers.

La formation permet de faire le point sur les enjeux de la mission de maintenance, son contenu et son organisation.

Les pratiques de collectivités parmi les plus avancées dans ce domaine y sont présentées, en particulier, les méthodes et les référentiels sur lesquels elles s'appuient.

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité avancée, étude de cas et remise de documents techniques et de référentiels

INFORMATIONS PRATIQUES

Avant le stage

Le bulletin d'inscription, page 38 ou téléchargeable sur notre site Internet, est à retourner avant le début du stage par :

- Mail : cla@education-territoires.com
- Courrier : Éducation & Territoires - 57, rue Meslay - 75003 Paris

Après réception du bulletin d'inscription, une convocation et une fiche pratique sont envoyées au stagiaire (lieu, horaires, liste d'hôtels, etc.) et une convention de formation continue peut être adressée au service formation, sur demande.

Les prix comprennent les dossiers pédagogiques, le(s) déjeuner(s) et les pauses-café ; hors voyages et hébergement.

Éducation & Territoires se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage de formation en raison d'un nombre insuffisant de participant-e-s ou pour tout cas de force majeure.

Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit par le service formation.
- En cas de désistement intervenant moins de 6 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du montant de la formation sera facturée.
- Jusqu'à l'ouverture du stage, la collectivité a la possibilité de remplacer le-la participant-e inscrit par un-e agent-e au profil équivalent. Toute demande de remplacement doit être notifiée par écrit.

Pendant le stage

Le nombre de participant-e-s par stage est au minimum de 5 et au maximum de 15.

Les stages se déroulent, en règle générale, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Pour les stages de plusieurs jours, la dernière journée se termine à 16h30.

À Paris, toutes nos formations ont lieu dans les quartiers Opéra ou Grands Boulevards.

Après le stage

Nous offrons aux stagiaires, pendant les trois mois qui suivent la formation, la possibilité d'interroger nos expert-e-s en leur envoyant des questions techniques et juridiques simples, en rapport direct avec la formation suivie, à l'adresse suivante :

expert@education-territoires.com

L'ensemble des questions posées, ainsi que les réponses qui leur sont apportées, sont compilées dans un recueil que nous adressons chaque année aux directions de l'éducation des collectivités.

Faire équipe avec les adjoint·e·s gestionnaires des EPLE

Éducation & Territoires propose désormais aux collectivités des actions d'accompagnement directement destinées aux adjoint·e·s gestionnaires des EPLE. En effet, pour mener à bien leurs missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique au sein des EPLE, les collectivités doivent travailler en étroite collaboration avec les équipes de direction des établissements et plus particulièrement avec les adjoint·e·s gestionnaires.

Ces adjoint·e·s ont pour mission de seconder les chef·fe·s d'établissement dans la gestion matérielle, financière et administrative de l'EPLE et elles-ils sont par ailleurs les interlocuteur·rice·s privilégié·e·s de la collectivité de rattachement au quotidien pour les questions techniques liées au financement de l'EPLE et à l'organisation du service des ATTEE. Un cumul de tâches complexes auquel elles-ils ne sont que partiellement préparé·e·s : issu·e·s du corps des personnels de l'administration scolaire et universitaire, elles-ils sont avant tout formé·e·s par leur tutelle à la gestion des aspects matériels, financiers et administratifs de la vie de l'établissement.

Face à ce constat, de plus en plus de collectivités mettent en place des actions visant à impliquer et à soutenir les adjoint·e·s gestionnaires dans les domaines relevant de compétences partagées avec l'EPLE : réunion d'accueil des nouveaux·elles gestionnaires, groupes de travail sur des thématiques ciblées, nomination d'un·e interlocuteur·rice référent·e au sein des services départementaux, référentiels de niveaux de service, outil pour la conception des menus, plan d'équipement des agent·e·s du service général, guides pratiques, etc.

C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les actions d'accompagnement que nous vous proposons dans le présent cahier.

FORMATEUR·RICE·S

Alain Armetta, spécialiste de l'hygiène des équipements collectifs, ex-chargé de mission «entretien des EPLE» pour le Département du Val-de-Marne

Marie-Agnès Bonnefoy-Delange, consultante associée chez Geste, spécialiste de la gestion des ressources humaines et plus particulièrement de l'analyse des emplois, de la description des compétences et de l'ingénierie de la formation

Annie Pinquier, directrice associée de la société Agriate Conseil

EN BREF

- En intra
- Sur une journée
- Pour un groupe de gestionnaires : nouveaux·elles arrivant·e·s, membres d'un groupe de travail thématique, gestionnaires « relais », gestionnaires confronté·e·s à des difficultés dans la gestion des ATTEE, etc.
- Contenus et format adaptables
- Sur devis

PARTENAIRES



Geste
www.geste.com



Agriate Conseil
agriateconseil.fr

Des questions ? Des projets ?

Élisa Leccia, directrice de la formation
T. 01 42 71 30 98 - el@education-territoires.com

Accompagner les gestionnaires dans l'application de la loi Egalim

Objectifs

- S'approprier le contexte de la réforme et connaître la portée générale de la loi
- Connaître les avancées sociétales majeures introduites dans la loi par les articles 24 à 29
- Prendre la mesure des impacts sur les EPLE
- Connaître les obligations des restaurations scolaires
- Savoir mettre en œuvre ces obligations au quotidien

Programme

- La genèse de la loi : les États généraux de l'alimentation
- Le champ d'application avec un focus approfondi sur les compétences portées par les collectivités territoriales et mises en œuvre au sein des EPLE
- Les nouvelles obligations : nature/impact/calendrier
 - Les denrées : produits durables (50%) et produits issus de l'agriculture biologique (20%)
 - La diversification des protéines
 - La communication et la transparence
 - Le commerce équitable
 - Les produits générateurs de déchets
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'actualité des décrets attachés à la loi
- L'impact sur les relations avec la société civile : de nouvelles attentes sociétales
- L'accompagnement des opérationnel-le-s (chef-fe-s, second-e-s, gestionnaires) : formation, mise à disposition d'outils (menus types, mutualisation de recettes...), etc.
- Les conséquences au quotidien au sein des EPLE :
 - Les produits locaux et les règles de la commande publique : sourcing, mise en œuvre et ancrage territorial
 - Les nouvelles recettes végétariennes et les nouveaux menus
 - L'après plastique
 - Études de cas
- Ateliers :
 - Diversification des protéines
 - Egalim et commande publique

EN BREF

La loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi « Egalim », vient notamment cadrer les futures prestations de restauration collective.

Dans une logique d'accompagnement et de sécurisation des pratiques, les collectivités ont intérêt à sensibiliser les chef-fe-s de cuisine, leurs second-e-s et les adjoint-e-s gestionnaires aux incidences de cette loi.

Le module proposé est destiné aux adjoint-e-s gestionnaires et s'appuie sur des études de cas et des ateliers de mise en situation.

FORMATRICE RÉFÉRENTE

Annie Pinquier

POINT FORT

Cadre juridique complet, études de cas et ateliers de mise en situation

Sensibiliser les gestionnaires à la prévention des risques professionnels et à l'animation d'une équipe d'ATTEE

Objectifs

- Connaître les facteurs de risques professionnels associés aux situations de travail des ATTEE et leurs impacts possibles
- Poser un diagnostic sur les conditions de travail de l'équipe d'ATTEE de son établissement
- Prendre en compte les particularités de l'animation d'une équipe d'ATTEE
- Identifier des axes de progrès dans sa pratique quotidienne de gestion des ATTEE

Programme

- Les activités des ATTEE et les particularités de leur situation de travail
- Les caractéristiques de l'animation fonctionnelle des ATTEE
- Les facteurs de risques professionnels des ATTEE
- Porter un diagnostic sur les conditions de travail de l'équipe d'ATTEE
- Les domaines de prévention des risques professionnels à privilégier
 - Les différents registres de prévention
 - Prévenir la fatigue et l'usure professionnelle
 - Améliorer le management des équipes
 - Favoriser la cohésion d'équipe
 - Motiver et valoriser le travail des agent-e-s
- Identifier son plan d'actions personnel : quels sont les axes de progrès à privilégier dans le contexte de son établissement ?

EN BREF

La formation apporte aux participant-e-s une vue complète sur les facteurs de risques professionnels propres aux ATTEE et leurs impacts potentiels sur les agent-e-s et l'organisation des équipes. Elle permet de mesurer l'importance de la contribution des gestionnaires à un diagnostic partagé avec la collectivité sur les conditions de travail des ATTEE. Des exemples d'actions de prévention illustrent de manière concrète le propos et servent de support pour réfléchir aux marges d'évolution des pratiques des adjoint-e-s gestionnaires.

La formation s'intéresse également à l'animation des équipes d'ATTEE qui a pour particularité de s'inscrire dans le cadre d'une double autorité : l'autorité hiérarchique de la collectivité et l'autorité fonctionnelle de l'adjoint-e gestionnaire. À travers des études de cas et des temps d'échange, les participant-e-s sont invité-e-s à interroger leurs pratiques managériales et à identifier des axes de progression dans leur gestion quotidienne des ATTEE.

FORMATRICE RÉFÉRENTE

Marie-Agnès Bonnefoy

POINT FORT

Temps d'échanges sur les pratiques des participant-e-s, identification en fin de formation de quelques axes de progrès à privilégier dans sa gestion des ATTEE

Impliquer les gestionnaires dans l'organisation de la mission d'entretien

Objectifs

- Disposer de connaissances actualisées sur les matériels et techniques de nettoyage et d'entretien adaptés au contexte scolaire
- Disposer d'outils pour dresser un diagnostic complet de l'établissement et définir un cahier des charges des prestations adapté
- Être en mesure de définir et d'assurer le suivi de l'organisation du travail des ATTEE

Programme

- Le diagnostic d'un établissement
- La structure des espaces à nettoyer
- Les types de matériaux de surfaces et leurs caractéristiques
- Le taux d'encombrement
- L'analyse des contraintes organisationnelles, pédagogiques et structurelles
- L'analyse du plan matériel
- L'analyse des ressources humaines
- Le cahier des charges des prestations attendues
- Les différents ratios
- L'organisation générale du service
- Les relations avec les ATTEE
- La coordination avec la collectivité
- Les derniers matériels de nettoyage : présentation et démonstration
 - Chariot de ménage en mode pré-imprégnation
 - Centrale de dilution connectée
 - Laveuse moquette
 - Balayeuse moquette
 - Aspiro-brosseur
 - Auto-laveuse
 - Nettoyeur sanitaire sans contact
 - Petits matériels ergonomiques d'essuyage et de balayage

EN BREF

La formation apporte aux participant-e-s des outils concrets pour organiser de manière efficace et évolutive le travail des équipes d'ATTEE en charge de l'entretien.

En effet, l'organisation de la mission d'entretien d'un EPLE est une tâche complexe et exigeante pour les adjoint-e-s gestionnaires qui doivent être en mesure de dresser un diagnostic complet de leur établissement, de tenir compte de contraintes nombreuses et variées (ressources humaines, structure du bâti, revêtements, ...), de choisir des matériels adaptés, d'accompagner les agent-e-s dans leurs pratiques, etc.

FORMATEUR RÉFÉRENT

Alain Armetta

POINT FORT

Présentation de méthodes de travail directement transposables et démonstration de matériels

À vos côtés

L'équipe d'Éducation & Territoires s'applique à aller au-devant des besoins des équipes des Départements et Régions en charge des collèges et des lycées en leur proposant chaque année un programme de formations inter-collectivités dédié aux politiques éducatives territoriales et en répondant à leurs appels d'offres pour des missions d'accompagnement qui relèvent de ses domaines d'expertise.

En complément, pour répondre de manière souple et réactive à des besoins ponctuels ciblés et opérationnels, l'équipe d'Éducation & Territoires a développé des modalités d'intervention alternatives présentées ici sous la bannière « À vos côtés ».

Formation en intra

La plupart des formations de notre catalogue peuvent être mises en place en intra, telles qu'elles ou dans un format aménagé pour répondre aux besoins particuliers d'une collectivité. Ces modules peuvent être proposés en présence dans des locaux mis à disposition par la collectivité ou à distance via la plateforme Zoom.

Nos formateur·trice·s et nos expert·e·s conçoivent également des modules ou parcours de formation entièrement sur mesure.

Contact

Élisa LECCIA, directrice de la formation
el@education-territoires.com
01 42 71 30 98

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Notre équipe de consultant·e·s accompagne les collectivités territoriales dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets.

Elle peut être mobilisée en direct pour des missions de conseil opérationnelles, techniques et circonscrites dans le temps, notamment sur les thématiques suivantes : diagnostic et refonte des modalités de calcul de la DGF et du forfait d'externat, harmonisation des tarifs de restauration et d'hébergement, répartition des ATTEE dans les EPLE, capacité d'accueil des établissements, audits et évaluations.

Contact

Pauline OLIVIER, consultante
po@education-territoires.com
01 42 71 30 98

Une nouveauté : expert-e en résidence

Vous avez besoin d'une expertise de manière ponctuelle pour contribuer à enrichir vos réflexions en interne ? Lancer une étude serait démesuré et la formation n'est pas un cadre de réponse adapté ?

Depuis 2021, une nouvelle offre vise à répondre à ces besoins d'expertise : mobiliser nos expert-e-s pour des séquences ponctuelles de travail à distance, via la plateforme Zoom.

Contextes d'intervention

- Un projet à préfigurer ou à faire évoluer : disposer d'un éclairage juridique ou technique, conforter une démarche de travail, poser les bases d'une culture commune sur un sujet, etc.
- Un contexte de tensions ou de crise avec les services académiques et/ou un ou plusieurs EPLE : conforter l'analyse de la situation, contribuer à la définition d'une démarche de « sortie de crise », préparer des rencontres avec les services académiques, les équipes de direction des EPLE ou les syndicats, etc.
- Et d'autres contextes d'intervention à envisager ensemble.

Expertises disponibles

- Expertise juridique : logements de fonction, conventionnement avec l'autorité académique et les EPLE, répartition des compétences collectivité/EN, etc.
- Expertise institutionnelle : pilotage bi ou tri-partite de projets, dialogue avec les autorités académiques, les équipes de direction des EPLE et leurs représentant-e-s syndicaux, les représentant-e-s de parents, etc.
- Expertises thématiques : financement des EPLE, forfait d'externat, numérique, entretien des établissements, etc.

Format

- À distance avec la plateforme Zoom.
- Cadre de l'intervention : séance de travail bilatérale, réunion d'équipe, séquence de travail avec d'autres services de la collectivité, réunion avec le DGS, réunion avec les élus, etc.
- Différents formats envisageables : intervention de cadrage, apport d'expertise au fil de l'eau, intervention comme grand témoin, retours d'expérience de collectivités, etc.

Exemple d'intervention simple

- Un échange préparatoire (téléphone ou visio) - 1h à 1h30 : présentation du contexte, échange sur la contribution attendue et le format de la séquence de travail
- Une séquence de travail - 2h à 3h
- Tarif forfaitaire/expert-e : 2 000 € HT
- En option (sur devis) : réunion de debriefing, note de synthèse, série de réunions, etc.

Contact

Élisa LECCIA, directrice de la formation

el@education-territoires.com

01 42 71 30 98

Stagiaire

Nom : Prénom :

Fonction :

Direction :

Service :

Tél : Mail :

J'accepte qu'Éducation & Territoires utilise cette adresse mail pour m'envoyer des informations sur ses formations

Stage

Intitulé :

Date(s) : Prix net (non assujéti à la TVA) :

Collectivité

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Service formation

Contact :

Direction :

Tél :

Mail :

Références de facturation

SIRET :

Code service :

N° de marché :

N° d'engagement :

La facture et l'attestation de présence sont déposées conjointement sur le portail Chorus.
La facture vaut convention simplifiée. Une convention de formation continue peut être adressée
au service formation, sur demande.

Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit par le service formation.
- En cas de désistement intervenant moins de 6 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du montant de la formation sera facturée.
- Jusqu'à l'ouverture du stage, la collectivité a la possibilité de remplacer le-la participant-e inscrit-e par un-e agent-e au profil équivalent. La demande de remplacement doit être adressée par écrit.

Date et signature

CALENDRIER 2022

Les dates de stage sont susceptibles de changer en cours d'année, nous vous invitons donc à consulter le calendrier des formations mis à jour sur notre site Internet : www.education-territoires.com

	DATES	INTITULÉ	THÉMATIQUE	DURÉE	PAGE
JANVIER	Jeu. 20 - Ven. 21	La dotation globale de fonctionnement des EPLE	Financement	2 jours	13
	Jeu. 20 - Ven. 21	Relations conventionnelles entre l'EPLE et la collectivité : convention et contrat tripartite	Pil#tage	2 jours	7
	Jeu. 27 - Ven. 28	Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation	Pil#tage	2 jours	7
	Jeu. 27 - Ven. 28	Organisation de la mission de restauration collective en EPLE	Ag#nt#e#s	2 jours	28
MARS	Jeu. 10 - Ven. 11	L'analyse des comptes financiers des EPLE (1 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	15
	Mar. 15	Les contrats liés aux bâtiments des EPLE : quelles modalités de gestion et de financement ?	Pil#tage	1 jour	11
	Jeu. 17 - Ven. 18	Le dialogue de gestion entre l'EPLE et la collectivité	Pil#tage	2 jours	8
	Jeu. 24 - Ven. 25	Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS	Financement	2 jours	17
	Jeu. 24 - Ven. 25	Créer, fusionner et fermer des EPLE	Aménagement	2 jours	24
	Mar. 29	L'achat alimentaire responsable	Ag#nt#e#s	1 jour	28
	Jeu. 31 - Ven. 1 ^{er}	L'analyse des comptes financiers des EPLE (2 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	15
	Jeu. 31 - Ven. 1 ^{er}	Organisation de la mission de l'entretien en EPLE	Ag#nt#e#s	2 jours	29
MAI	Jeu. 12 - Ven. 13	Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service	Ag#nt#e#s	2 jours	26
	Mar. 17	La santé financière de l'établissement - Ratios et tableau de bord	Financement	1 jour	15
	Mar. 17	Les modalités de calcul du forfait d'externat	Financement	1 jour	20
	Jeu. 19	L'entretien environnemental et durable des EPLE	Ag#nt#e#s	1 jour	29
	Jeu. 19 - Ven. 20	Absentéisme, restrictions et conflits : de la gestion à la prévention	Ag#nt#e#s	2 jours	27
JUIN	Jeu. 9	Mesurer la capacité d'accueil des établissements	Aménagement	1 jour	24
	Jeu. 9 - Ven. 10	Gestion financière du service de restauration et d'hébergement	Financement	2 jours	16
	Mar. 21	Évaluer les politiques en faveur du numérique éducatif	Pil#tage	1 jour	9
SEPT.	Jeu. 22 - Ven. 23	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (1 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	14
	Jeu. 29 - Ven. 30	Construire une politique de sectorisation scolaire	Aménagement	2 jours	22
OCTOBRE	Jeu. 6 - Ven. 7	Les logements de fonction	Pil#tage	2 jours	10
	Jeu. 13 - Ven. 14	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (2 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	14
NOVEMBRE	Mar. 15	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE Perfectionnement et études de cas	Financement	1 jour	14
	Jeu. 17 - Ven. 18	Le financement des cités scolaires	Financement	2 jours	18
	Jeu. 17 - Ven. 18	Organisation de la mission de maintenance des bâtiments scolaires	Ag#nt#e#s	2 jours	30
	Jeu. 24 - Ven. 25	L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEPPA	Financement	2 jours	19
DÉC.	Jeu. 8	Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques	Aménagement	1 jour	23

Bulletin d'inscription page 38, également téléchargeable sur notre site Internet.

éducation & territoires

57, rue Meslay - 75003 Paris
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12
contact@education-territoires.com

SAS au capital de 80 000 €
RCS Paris B 443735790

Organisme de formation déclaré sous le n°11 75 386 91 75
auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

Le texte du catalogue est composé
avec le caractère Minuscule,
dessiné par Thomas Huët-Marchand
256tm.com



FABRICATION MAISON 2021 / IMPRIMERIE MAUGEIM
CREDITS PHOTOGRAPHIQUES : GILLES BASSIGNAC